La Cour nationale du droit d'asile en grève pour surcharge de travail

22/10/2010 à 17h20

C'est une première dans l'histoire du Conseil d'Etat : des agents de la CNDA, la Cour nationale du droit d'asile, ont fait grève. Chargés de traiter, en appel, les demandes de statut de réfugié refusées par l'Ofpra -l'Office français de protection des réfugiés et apatrides-, ces agents protestent contre l'accroissement de leur charge de travail et la dégradation de la qualité de leur mission.

« Depuis trois-quatre ans, notre charge de travail n'a cessé d'augmenter. On doit faire du chiffre, traiter des dossiers de plus en plus gros : ce sont les gens et notre mental qui en pâtissent. »

Ils sont deux et n'ont ni noms, ni âges, ni sexes. Ils sont rapporteurs pour la Cour nationale du droit d'asile, des fonctionnaires tenus au secret. Rapporteurs, c'est à dire ? Lorsque la demande du statut de réfugié est refusée par l'Ofpra, ces hommes et ces femmes peuvent faire appel de la décision. (…)

Et c'est aussi au cours de l'audience que l'on se rend compte à quel point on est largués. Quand vous êtes un peu spécialisé dans un pays, que vous avez écrit à son sujet, et que vous découvrez au cours des plaidoiries que le principal parti d'opposition est désormais au pouvoir et que vous ne le saviez pas… C'est qu'il y a un problème.

Cette politique du chiffre dont on parlait tout à l'heure amène aussi des cas aberrants en séance. Je me souviens du cas de ce Darfourien qui avait été gravement brûlé aux mains dans son pays en voulant sauver sa mère des flammes. Arrivé en

France, la préfecture l’avait considéré comme fraudeur : on ne parvenait pas à le ficher car il n’avait pas d’empreintes digitales. C’est fou. »

Rue 89